

## Économie solidaire (2)

### *Définition générale*

Commerce équitable, finance solidaire, services de proximité, gestion des services urbains, par les habitants, systèmes d'échanges, réseaux d'échanges de savoirs, autoproduction, agriculture durable, magasins biologiques, cuisines collectives, restaurants interculturels de femmes, tourisme solidaire, création d'activités par les chômeurs et autres formes d'entrepreneuriat collectif : ces exemples sont si divers qu'ils soulèvent la question de ce qui leur est commun et de ce qui rassemble les pratiques d'économie solidaire dans leur diversité. Composante spécifique de l'économie aux côtés des sphères publique et marchande, l'économie solidaire peut être définie comme l'ensemble des activités économiques soumis à la volonté d'un agir démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel ; elle contribue ainsi à la démocratisation de l'économie à partir d'engagements citoyens. Cette perspective a pour caractéristique d'aborder ces activités, non par leur statut (associatif, coopératif, mutualiste...), mais par leur double dimension, économique et politique, qui leur confère leur originalité.

◆ La dimension économique insiste d'abord sur la

prédominance initiale de la réciprocité et de l'engagement mutuel entre les êtres ; ce lien social constitue l'*impulsion réciprocaire* de l'émergence des pratiques économiques. Ainsi, ce n'est pas l'accord contractuel fondé sur l'intérêt qui les anime, mais la visée d'une production et distribution de biens ou services soumis à l'arbitrage démocratique. Ensuite, leur consolidation économique se produit par l'*hybridation* de trois types de ressources : les ressources réciprocaires initiales (le lien de réciprocité qui peut s'actualiser en bénévolat, en volontariat ou en des manières d'engagement plus informelles) sont relayées par des ressources publiques qui émanent de l'État social selon le principe économique de la redistribution et des ressources marchandes fondé sur le principe du marché. On comprend que l'économie solidaire active les ressources d'une *économie plurielle* en gardant les trois composantes et en les métissant de manière variable selon les régulations propres aux expériences concrètes. Ce recours à des principes économiques pluriels renvoie aussi à des formes de *propriété plurielles* : aux entreprises privées et publiques, il faut adjoindre des *entreprises sociales* dont la propriété est collective et le patrimoine indivisible et dans lesquelles la rémunération du capital et l'appropriation privée des résultats sont soumises à des limites.

- ✧ Sauf à basculer dans le marché ou la redistribution, le défi consiste à ce que la combinaison des ressources préserve la logique du *projet politique* initié par l'impulsion réciprocaire et ne l'instrumentalise pas ; la visée est celle d'une intégration sociale des individus soucieuse d'un être ensemble à construire à partir d'activités économiques maîtrisées de manière démocratique. D'où l'attention politique première qui, combattant les gestuelles philanthropiques, est portée aux phénomènes de déliaison et de désaffiliation, mais aussi aux inégalités grandissantes, aux injustices, aux manques de reconnaissance et à la pauvreté dans des sociétés qui n'ont jamais été aussi riches.

- ◇ La dimension politique s'ancre sur cette réciprocité et la construction d'espaces publics qui autorisent un débat entre les parties prenantes sur les demandes sociales et les finalités poursuivies. Sur ce plan, le défi réside dans le maintien d'une possibilité d'*espaces publics autonomes*, distincts (mais complémentaires) des espaces publics institués qui sont régulés par le pouvoir et qui tentent d'imposer leurs normes aux projets d'économie solidaire.

Ces deux dimensions sont étroitement liées : la mobilisation des formes de réciprocité mises en œuvre de manière volontaire par des citoyens libres et égaux leur permet d'accéder à (ou de produire) des espaces publics en élaborant les conditions de leur indépendance économique. Mais la capacité à générer des changements sociaux dépend aussi des articulations construites avec la puissance publique lorsque celle-ci agit en faveur de la solidarité et de la réduction des injustices matérielles et immatérielles : l'exercice de cette liberté positive d'association et de coopération n'est une puissance de transformation qu'en lien avec une action publique, seule susceptible de promulguer des droits subjectifs et de définir les normes d'une redistribution qui soit réductrice des inégalités. De manière sous-jacente, se dévoile une tension récurrente entre les dynamiques de la solidarité démocratique, dans ses acceptions réciprocaire et redistributive, et la naturalisation de l'économie fondée sur le seul registre de l'intérêt matériel individuel.

### *Historique*

Dans la modernité, la poursuite d'activités lucratives et l'accumulation de richesses ont paru pouvoir fournir un fondement réaliste à un ordre social viable qui présentait l'avantage de la prévisibilité et de la constance tout en évitant le retour à l'ordre ancien.

Cependant, l'économie marchande n'a pu réaliser la promesse de paix sociale dont elle était porteuse. Au contraire, sa diffusion fait naître au dix-neuvième siècle une question sociale dont la dramatique acuité tient à l'extension imprévue de la pauvreté.

Face à cette question sociale, les libéraux pensent qu'il importe d'accélérer le processus de sortie des structures sociales hiérarchisées propres à l'ancien régime et de pousser plus loin la mise en place d'un ordre économique fondé sur l'intérêt. À l'inverse, pour beaucoup de penseurs et d'ouvriers confrontés à la misère, l'ampleur intolérable des inégalités oblige à se tourner vers un mécanisme de coordination aux antipodes de l'intérêt, l'association. Le dix-neuvième siècle témoigne d'une imbrication nouvelle entre les débats politiques et les pratiques économiques. Quelle que soit la diversité des expériences initiées par les travailleurs, leur spécificité peut être mesurée par deux traits :

- ✧ le groupement volontaire prend source dans la référence à un lien social concret, vécu qui se maintient par la mise en œuvre d'une activité économique. La participation à cette activité n'est pas détachable du lien social qui l'a motivée ;
- ✧ l'action commune, parce qu'elle est fondée sur l'égalité entre les membres, donne des capacités et des ressources à ces membres pour se faire entendre et agir en vue d'un changement institutionnel.

Par cette double inscription dans la sphère économique et dans la sphère politique, peuvent s'exprimer, dans l'espace public, tout à la fois la revendication d'une capacité ou d'une puissance d'agir dans l'économie et la demande de légitimation des initiatives indépendamment de la détention d'un capital. Néanmoins, ces expériences d'action collective se heurtent à une répression massive et elles s'atténuent progressivement alors que l'économie de marché connaît un essor

inédit grâce à une concentration de moyens qui est rendue possible par la société de capitaux. En même temps, la misère secrétée par la révolution industrielle et urbaine s'étend et rend nécessaire la recherche et la mise en œuvre de normes sociales de justice dont l'État social se porte garant ; seules, ces normes sont susceptibles de corriger les nombreuses perturbations et souffrances engendrées par la diffusion de l'économie marchande. L'interdiction du travail des enfants, la limitation de la durée du travail sont promulguées par des gouvernements soumis à la pression ouvrière. L'État, expression de la volonté générale, devient dépositaire de l'intérêt général qu'il peut mettre en œuvre grâce à l'action de l'administration.

La seconde moitié du dix-neuvième siècle correspond à l'instauration d'un État protecteur qui assume les responsabilités sociales que l'associationnisme avait tenté de développer et d'endosser. Le nouveau régime institutionnel qui se met en place repose sur l'économie de marché couplée à une redistribution publique qui en tempère les inégalités. Ce régime connaîtra son apogée dans la seconde moitié du vingtième siècle.

Cette complémentarité, dite souvent vertueuse, entre le marché et l'État social, accompagne cependant un prolongement des démarches associationnistes par la création de différents statuts juridiques. Ce sont les statuts des organisations d'économie sociale auxquels il convient d'ajouter celui du syndicat. Mais cette légitimation à travers les statuts introduit des différenciations qui étaient peu présentes dans l'élan associationniste initial. Les syndicats se singularisent dans leur rôle de représentation des travailleurs ; les coopératives sont distinguées des mutuelles, les premières devenant une forme particulière de société de capitaux, centrée sur la fonction de production ou de consommation alors que les secondes se concentrent sur la fonction de secours. Les activités créées pour

défendre une identité collective en s'ajustant aux règles du système dont elles font partie vont en retour profondément modifier les relations d'entraide qui étaient à leur origine. Le statut d'association, quant à lui, moins étroit dans son objet, se voit limité dès lors qu'il est couplé à une activité économique. Logiquement, les différentes structures issues de l'associationnisme pionnier n'ont cessé d'apparaître comme de plus en plus séparées.

Les trois statuts juridiques obtenus : coopératif, mutualiste et associatif deviennent autant de sous-ensembles qui sont fortement tributaires du modèle de développement économique et social dans lequel ils s'insèrent, en particulier de la séparation qui s'instaure et se renforce entre l'économie de marché et l'État social. Aux deux extrêmes, les coopératives se perçoivent comme des entreprises sur le marché, alors que les associations devraient se cantonner dans la sphère sociale. Ainsi, ces organisations sont construites et perçues comme relevant de registres d'action différents, ce qui n'est pas sans mettre en question le maintien d'une cohérence « sectorielle » de l'économie sociale. C'est ainsi que l'intégration des organisations d'économie sociale, dans un environnement qui admet tout à la fois la hiérarchisation et la complémentarité entre l'économie de marché et le social étatique, produit des effets de dissociation entre les différentes composantes.

Avec les années 1960, les bouleversements dans les modes de vie et dans les rapports aux institutions, puis les effets de ce qui fut appelé la « crise » économique, génèrent de nouvelles formes d'action qui vont dans le sens d'une politique de la vie quotidienne, soucieuse de préserver l'environnement, de critiquer l'absence de participation des usagers à la conception et au fonctionnement des services qui les concernent, de soumettre à la réflexivité les rapports entre les sexes ainsi qu'entre les âges, de faire émerger les sujets sociaux

comme maîtres de leur trajectoire. Ces nouvelles formes d'expression se doublent d'une transformation tendancielle des formes d'engagement dans l'espace public. Lié à un projet de transformation globale de la société, le militantisme généraliste qui implique une action dans la durée et de fortes délégations de pouvoir dans le cadre de structures fédératives s'affaiblit inexorablement ; le recul de certaines appartenances syndicales et idéologiques l'atteste. En revanche, cette crise de l'engagement et du bénévolat constatée dans des associations parmi les plus institutionnalisées se double d'une effervescence associative à base d'engagements concrets limités, centrés sur des problèmes particuliers et œuvrant à la mise en place de réponses rapides pour les sujets concernés. Parmi les démarches qui témoignent de cette inflexion de l'engagement, certaines affirment leur dimension économique tout en l'articulant à une volonté de transformation sociale de la société.

Ainsi, nombre d'initiatives qui se sont développées dans le dernier quart du vingtième siècle renouent avec l'élan associatif de la première moitié du dix-neuvième siècle ; elles mettent, au cœur de leur passage à l'action économique, la référence à la *solidarité*. Relèvent de cette dynamique des myriades d'expériences d'économie solidaire qui vont des services de proximité, d'organisations productives alternatives ou des finances solidaires au commerce équitable ou aux réseaux d'économie non monétaire.

### *Actualité et controverses*

Non sans difficulté, l'économie solidaire s'est imposée comme une perspective de recherche et d'action dans la mesure où elle a proposé un autre cadre de compréhension des pratiques différant d'autres pro-

blématiques et, en particulier, de celle du tiers secteur. Dans sa formulation dominante, issue de l'économie néoclassique, la problématique du tiers secteur n'est pas sans poser des problèmes et peut être soumise à plusieurs critiques. Celles-ci tiennent principalement au cloisonnement entre les trois secteurs : regroupant l'ensemble des organismes sans but lucratif, le tiers secteur est une option de remplacement quand les solutions fournies par le marché et l'État s'avèrent inadéquates ou, encore, il est le premier acteur d'une philanthropie compassionnelle attentive aux exclus du système dans une théorie de la subsidiarité. D'autres faiblesses peuvent être repérées au regard des pratiques : ainsi de la priorité accordée au critère de non-lucrativité dans la création de la confiance alors que d'autres dispositifs sont mobilisables par toutes les organisations (certifications, labels, qualité de la relation de service...) ; ainsi de l'absence d'explication des processus de construction des associations et de la focalisation sur le registre de l'intérêt qui conduisent à ignorer les enjeux de la participation démocratique et de l'intégration sociale.

Sous un autre versant, la problématique de l'économie solidaire complète l'approche de l'économie sociale qui est tout à la fois juridico-institutionnelle (elle se fonde sur les statuts) et normative (elle se réfère à des principes de démocratie interne à l'intérieur d'entreprises collectives). Dans sa conceptualisation, l'économie solidaire distingue l'égalité formelle des membres et le fonctionnement démocratique, elle dépasse le paradigme de l'intérêt collectif (mutuel ou général) pour aborder la dimension intersubjective de l'action collective à travers la référence au principe de solidarité et au sens de l'action (les raisons de vivre), elle se distingue d'une conception de la réussite qui ne retient bien souvent que la croissance des activités économiques



pour aborder la dimension du changement institutionnel au sein d'une économie plurielle.

Par Bernard Emé et Jean-Louis Laville

## BIBLIOGRAPHIE

- ALCOLÉA A.M., 2004, *Pratiques et théories de l'économie solidaire*, L'Harmattan, Paris.
- ALLEMAND S., 2005, *Les nouveaux utopistes de l'économie. Produire, consommer, épargner... différemment*, Autrement, Paris.
- DACHEUX E., LAVILLE J.-L. (dir.), 2003, « Économie solidaire et démocratie », *Hermès*, n° 36, CNRS Éditions, Paris.
- DEMOUSTIER D., 2001, *L'économie sociale et solidaire, s'associer pour entreprendre autrement*, Syros, Paris.
- EMÉ B. (dir.), 2004, « Alternatives associatives », *Sociologies pratiques*, n° 9, Paris.
- EMÉ B., LAVILLE J.-L., 2000, « Efferment du salariat et perspectives de l'économie solidaire », in SOULET M.H. (dir.), *Le travail, nouvelle question sociale*, Fribourg, Éditions universitaires, Fribourg, Suisse.
- EMÉ B., LAVILLE J.-L. (dir.), 1994, *Cohésion sociale et emploi*, Desclée de Brouwer, Paris.
- FRAISSE L., FRANÇA FILHO G., LAVILLE J.-L., 2003, dossier « Économie solidaire », in « L'alter-économie. Quelle autre mondialisation ? », *Revue du MAUSS*, n° 21, 1<sup>er</sup> semestre, La Découverte, Paris.
- GUÉRIN I., 2003, *Femmes et économie solidaire*, Desclée de Brouwer, Paris.
- HEBER-SUFFRIN C., 1998, *Les savoirs, la réciprocité et le citoyen*, Desclée de Brouwer, Paris.
- LAVILLE J.-L. (dir.), 2000, *L'économie solidaire, une perspective internationale*, Desclée de Brouwer, Paris.
- LAVILLE J.-L., MAGNEN J.-P., FRANÇA FILHO G., MEDEIROS A. (dir.), 2005, *Action publique et économie solidaire. Une perspective internationale*, coll. Sociétés en changement, Érès, Ramonville-Saint-Agne.

LAVILLE J.-L., MARÉCHAL J.-P. (dir.), 2004. « L'économie solidaire, une écologie sociale », *Écologie et politique*, n° 28, Syllepse, Paris.

LIPIETZ A., 2001, *Pour le tiers secteur. L'économie sociale et solidaire : pourquoi, comment*, La Découverte/La Documentation française, Paris.

#### CORRÉLATS

Associationnisme — Commerce équitable — Culture — Développement durable — Droits — Économie non monétaire — Économie plurielle — Économie sociale — Espaces publics — État social — Finance solidaire — Réciprocité — Solidarité — Tiers secteur